

DELIBERATION N° 2004/01-07 - CARTE SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2004 - 2005

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée d'un projet de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de procéder au retrait d'une classe à l'école élémentaire Jacques Prévert, lors de la rentrée scolaire 2004.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité avant décision définitive.

Certes les effectifs, 242 élèves en 2003/2004 contre 210 prévisibles en 2004/2005, expliqueraient cette mesure, mais d'autres considérations sont à prendre en compte :

- 1) les effectifs actuels des maternelles Prévert et Charcot démontrent que ces élèves sont suffisamment nombreux pour occasionner la réouverture d'une classe l'année suivante.
- 2) les modifications du périmètre scolaire, visant à équilibrer les effectifs pour éviter cette fermeture de classe provoqueraient des perturbations dans les habitudes des familles appelées à changer de groupe scolaire.
- 3) les frais de personnel, dans les écoles et au restaurant scolaire, les frais d'entretien et de chauffage supportés par la Ville sont identiques et la fermeture d'une classe n'apporterait aucune économie.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de donner un avis défavorable à cette proposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis défavorable sur la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de procéder au retrait d'une classe à l'école élémentaire Jacques Prévert.